

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16156905***

TRIBUNAL DE COMMERCE

03 NOV. 2016

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0414751115

Dénomination

(en entier) : **BL CONCEPT SA**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DE LANDAS 5 - 1480 SAINTES

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION DE LA SA BL CONCEPT PAR ABSORPTION DE LA SA VADIMO****BL CONCEPT**

Société Anonyme

Rue de Landas 5 à 1480 Saintes

NN n° BE 0414.751.115

VADIMO

Société Anonyme

Rue du Gros Chêne, 48 – 1480 Tubize

NN n° BE 0452.813.024

**PROJET DE FUSION DE LA
SA BL CONCEPT
PAR ABSORPTION DE LA
SA VADIMO**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Contenu

1. DETERMINATION DE L'ARTICLE A SUIVRE DANS LE CODE DE SOCIETES	3
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION PROJETEE.....	3
3. DESCRIPTION DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER	4
3.1. S.A. BL CONCEPT (Société absorbante).....	4
3.2. S.A. VADIMO (Société absorbée).....	5
4. SITUATION COMPTABLE DES SOCIETES APPELLES A FUSIONNER	7
4.1. S.A. BL CONCEPT	7
4.2. S.A. VADIMO	10
5. MODALITE DE LA FUSION	13
5.1. Modalités de remise des actions ou parts de la société absorbante	13
5.2. Date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit	13
5.3. Date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante	13
5.4. Droits assurés par la société absorbante aux associés des sociétés à absorber, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard.....	13
5.5. Tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.....	13
6. VALORISATION ET DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE.....	14
6.1. Valorisation et Rapport d'échange	14
6.2. Effet comptables de la fusion	14
6.3. Actionnariat pré et post fusion.....	16
7. EMOLUMENTS ATTRIBUES AUX COMMISSAIRES	17

1. DETERMINATION DE L'ARTICLE A SUIVRE DANS LE CODE DE SOCIETES

En notre qualité d'Organes de gestion de la S.A. BL CONCEPT et de la S.A. VADIMO, nous déclarons établir le projet de fusion conformément à l'article 693 du Code des Sociétés.

L'article 693 du Code des Sociétés prévoit que :

« Les organes de gestion des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins :

- 1° la forme, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés appelées à fusionner;*
 - 2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte;*
 - 3° les modalités de remise des actions ou parts de la société absorbante;*
 - 4° la date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit;*
 - 5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante;*
 - 6° les droits assurés par la société absorbante aux associés des sociétés à absorber, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard;*
 - 7° les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 695;*
 - 8° tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.*
- Six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion, le projet de fusion doit être déposé au greffe du tribunal de commerce par chacune des sociétés appelées à fusionner. »*

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION PROJETEE

La Société Anonyme BL CONCEPT, ayant son siège social à 1480 Saintes, Rue de Landas, 5 se propose de procéder à une fusion par absorption de la Société Anonyme VADIMO, ayant son siège social à 1480 Tubize, Rue du Gros Chêne 48.

3. DESCRIPTION DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

3.1. S.A. BL CONCEPT (Société absorbante)

La société a été constituée par acte reçu par Maître Jean-Pierre MICHAUX, Notaire ayant résidé à Namur, le 8 janvier 1975, publié aux Annexes du Moniteur belge du 21 janvier 1975, sous le numéro 279-2.

La S.A. BL CONCEPT a modifié ses statuts pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Eric JACOBS, notaire à Bruxelles, en septembre 2016. Cette modification est en cours de publication.

La société porte le numéro d'entreprise 0414.751.115.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, *« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec ces derniers.*

- toutes opérations en matière mobilière et immobilière, dans tous les domaines, urbain, agricole, cynégétique, forestier, équestre et autres.

A cet effet :

- elle pourra acquérir, vendre, lotir, céder, échanger, construire, démolir, transformer, mettre en valeur, améliorer, louer meublé ou non, entretenir et gérer tous biens meubles et immeubles, parcs, jardins, étangs, piscines; - elle pourra de même, s'intéresser à la protection des monuments et sites et exercer la consultance.

dans tous ces domaines;

- elle pourra hypothéquer et donner en garantie tous biens meubles immeubles.

La société aura également pour objet :

- toute activité d'organisation et d'assistance aux entreprises dans les domaines de la gestion administrative ; comptable et financière, la gestion et la défense des intérêts fiscaux des entreprises et de tout contribuable en général; tout conseil et travaux dans le domaine juridique et économique en général , toute mise à disposition de matériel informatique et assistance dans les domaines de l'informatique et de la programmation en général.

En général, la société pourra accomplir tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui sont de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'achat, d'apport de fusion, de souscription, de participation, d'intervention, financière ou autrement, à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet est de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien. »

Le capital social a été fixé à 67.283,06 euro, représenté par 840 actions sans désignation de valeur nominale.

3.2. S.A. VADIMO (Société absorbée)

La société a été constituée par acte dressé par Maître Robert VAN DYCK, Notaire, résidant à Etterbeek, le 30 mai 1998, publié aux Annexes du Moniteur belge du 1 juillet 1994 sous le numéro 940701-9.

La S.A. VADIMO a modifié ses statuts pour la dernière fois au terme d'un acte reçu par Maître Eric JACOBS en date du 26 octobre 2004. Ses statuts ont été publiés aux Annexes du Moniteur belge du 19/11/2004 sous le numéro 04158976.

La société porte le numéro d'entreprise 0452.813.024.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, « tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec ces derniers.

- toutes opérations en matière mobilière et immobilière, dans tous les domaines, urbain, agricole, cynégétique, forestier, équestre et autres.

A cet effet

- elle pourra acquérir, vendre, lotir, céder échanger, construire, démolir, transformer, mettre en valeur, améliorer, louer meublé ou non, entretenir et gérer tous biens meubles et immeubles, parcs, jardins, étangs, piscines ;
- elle pourra de même, s'intéresser à la protection des monuments et sites et exercer la consultance dans tous ces domaines ;
- elle pourra hypothéquer et donner en garantie tous biens meubles immeubles.

La société aura également pour objet

- toute activité d'organisation et d'assistance aux entreprises dans les domaines de la gestion administrative, comptable et financière, la gestion et la défense des intérêts fiscaux des entreprises et de tout contribuable en général ; tout conseil et travaux dans le domaine juridique et économique en général, toute mise à disposition de matériel informatique et assistance dans les domaines de l'informatique et de la programmation en général.

En général, la société pourra accomplir tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui sont de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'achat, d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet est de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien. »

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Le capital social s'élève à 117.749,25 euro représenté par 4.750 actions sans désignation de valeur nominale.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

4. SITUATION COMPTABLE DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER

Les sociétés sont appelées à fusionner sur base d'une situation arrêtée au 30/09/2016, date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Les situations comptables au 30/09/2016 peuvent se résumer comme suit :

4.1. S.A. BL CONCEPT

La situation comptable arrêtée au 30/09/2016 se résume comme suit :

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS	784.771,40
III. <u>Immobilisations corporelles</u>	<u>784.771,40</u>
A. Terrains et constructions	435.843,75
B. Autres immobilisations corporelles	348.927,65
ACTIFS CIRCULANTS	966.791,72
VII. <u>Créances à un an au plus</u>	<u>905.087,66</u>
A. Créances commerciales	49.231,03
B. Autres créances	855.856,63
VIII. <u>Placements trésorerie</u>	<u>0,00</u>
B. Autres placements	0,00
IX. <u>Valeurs disponibles</u>	<u>61.329,41</u>
X. <u>Comptes de régularisation</u>	<u>474,65</u>
TOTAL DE L'ACTIF	1.751.563,12

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	1.413.229,01
I. <u>Capital</u>	<u>67.283,06</u>
A. Capital souscrit	67.283,06
IV. <u>Réserves</u>	<u>573.150,92</u>
A. Réserve légale	10.689,90
B. Réserves indisponibles	17,70
C. Réserves immunisées	486.004,84

D. Réserves disponibles	76.438,48
V. <u>Bénéfice reporté / Perte reportée</u>	<u>772.795,03</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	243.757,10
VII A. <u>Provisions Risques - Charges</u>	<u>1.983,15</u>
VII B. <u>Impôts différés</u>	<u>241.773,95</u>
DETTES	94.577,01
VIII. <u>Dettes à plus d'un an</u>	<u>66.667,00</u>
A. Dettes financières	66.667,00
IX. <u>Dettes à un an au plus</u>	<u>27.910,01</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	13.333,32
C. Dettes commerciales	4.953,15
F. Autres dettes	9.623,54
X. <u>Comptes de régularisation</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DU PASSIF	1.751.563,12

COMPTE DE RÉSULTATS

I. <u>Ventes - Prestations</u>	
Chiffre d'affaires	40.686,80
Autres produits d'exploitation	77.537,93
II. <u>Coût Ventes - Prestations</u>	<u>158.598,75</u>
Achats de marchandises	2.607,84
Services et biens divers	74.218,54
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisés	80.373,75
Autres charges d'exploitation	1.398,62
Résultat d'exploitation	-40.374,02
Produits financiers	5.553,83
Charges financières	4.846,52
Résultat courant avant impôts	-39.666,71
Résultat de l'exercice avant impôts	-39.666,71



Prélèvements sur les impôts différés	0,00
Impôts Résultat	-414,92
Résultat de l'exercice	-39.251,79
Prélèvements + values immunisées	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	-39.251,79

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Mandat hypothécaire conféré à la CBC.

4.2. S.A. VADIMO

La situation comptable arrêtée au 30/09/2016 se résume comme suit :

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES	4.841.499,42
III. <u>Immobilisations corporelles</u>	<u>3.238.060,42</u>
A. Terrains et constructions	3.234.991,28
B. Autres immobilisations corporelles	3.069,14
IV. <u>Immobilisations financières</u>	<u>1.603.439,00</u>
ACTIFS CIRCULANTS	42.348,29
VII. <u>Créances à un an au plus</u>	<u>33.910,69</u>
A. Créances commerciales	0,00
B. Autres créances	33.910,69
VIII. <u>Placements trésorerie</u>	<u>0,00</u>
IX. <u>Valeurs disponibles</u>	<u>1.073,66</u>
X. <u>Comptes de régularisation</u>	<u>7.363,94</u>
TOTAL DE L'ACTIF	4.883.847,71

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	1.299.352,93
I. <u>Capital</u>	<u>177.749,42</u>
A. Capital souscrit	177.749,42
II. <u>Plus-value de réévaluation</u>	<u>1.780.460,52</u>
IV. <u>Réserves</u>	<u>203.504,92</u>
A. Réserve légale	2.591,04
B. Réserves indisponibles	0,00
C. Réserves immunisées	200.913,88
D. Réserves disponibles	0,00
V. <u>Bénéfice reporté / Perte reportée</u>	<u>-802.361,93</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103.430,99
VII A. <u>Provisions Risques - Charges</u>	<u>0,00</u>
VII B. <u>Impôts différés</u>	<u>103.430,99</u>
DETTES	3.481.063,79
VIII. <u>Dettes à plus d'un an</u>	<u>2.450.951,65</u>
A. Dettes financières	1.950.951,65
B. Autres dettes	500.000,00
IX. <u>Dettes à un an au plus</u>	<u>1.020.320,81</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	144.430,33
B. Dettes financières	62.063,14
C. Dettes commerciales	275.606,82
D. Dettes fiscales, salariales et sociales	8.585,86
E. Autres dettes	529.634,66
X. <u>Comptes de régularisation</u>	<u>9.791,33</u>
TOTAL DU PASSIF	4.883.847,71

COMPTE DE RESULTATS

I. <u>Ventes - Prestations</u>	<u>194.450,14</u>
Chiffre d'affaires	182.295,36
Autres produits d'exploitation	12.154,78
II. <u>Coût Ventes - Prestations</u>	<u>131.945,59</u>
Achats de marchandises	85,20

Services et biens divers	68.284,04
Rémunérations, charges sociales et pensions	17.162,84
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisés	39.301,73
Autres charges d'exploitation	7.111,78
Résultat d'exploitation	62.504,55
Produits financiers	21,38
Charges financières	67.296,84
Résultat courant avant impôts	-4.770,91
Résultat de l'exercice avant impôts	-4.770,91
Prélèvements sur les impôts différés	4.082,46
Impôts Résultat	2.715,16
Résultat de l'exercice	-3.403,61
Prélèvements + values immunisées	7.924,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	4.521,18

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Diverses garanties hypothécaires et mandats.

5. MODALITE DE LA FUSION

La fusion est établie sur base d'une situation des deux sociétés arrêtée au 30/09/2016.

La fusion par absorption comprend la totalité des avoirs actifs et passifs ainsi que des droits et engagements de la SA VADIMO, société absorbée.

5.1. Modalités de remise des actions ou parts de la société absorbante

Les nouvelles actions qui seront émises en faveur des actionnaires de la Société à absorber seront de même nature que les actions existantes de la société absorbante.

5.2. Date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit

Les nouvelles actions donneront droit de participer aux bénéfices à compter du 30 septembre 2016 minuit.

5.3. Date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

Toutes les opérations effectuées à partir du 30/09/2016 minuit par la SA VADIMO le seront aux profits et risques de la SA BL CONCEPT, société absorbante.

La société issue de la fusion reprendra l'ensemble des engagements de la société absorbée.

5.4. Droits assurés par la société absorbante aux associés des sociétés à absorber, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard

Aucun des actionnaires appelés à fusionner ne disposera de droits spéciaux et il n'existe pas de titres autres que les actions.

5.5. Tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

6. VALORISATION ET DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

6.1. Valorisation et Rapport d'échange

Compte tenu du fait que

- La totalité des actions représentant le capital de BL CONCEPT sera éliminée dans l'opération de fusion (actions propres)
- BL CONCEPT, société absorbante, est détenue avant fusion à 100% par VADIMO, société absorbée ;

Chaque action de VADIMO, société absorbée, donnera droit à une nouvelle action de BL CONCEPT, société absorbante.

Les 4.750 actions de VADIMO donneront droit à 4.750 actions de BL CONCEPT.

Aucune soulte ne sera payée.

6.2. Effet comptables de la fusion

Au terme des opérations de fusion, le patrimoine des sociétés appelées à fusionner s'établira comme repris ci-après.

La fusion est établie sur base d'une situation des deux sociétés arrêtée au 30/09/2016.

La fusion par absorption comprend la totalité des avoirs actifs et passifs ainsi que des droits et engagements de la S.A. VADIMO, société absorbée.

Les éliminations de dettes et créances réciproques seront actées (ajustement 1bis).

Par ailleurs, la société absorbée VADIMO S.A. étant propriétaire de 100% des actions de BL CONCEPT S.A., société absorbante, la fusion interviendra avec obligation de constituer une réserve indisponible équivalente à la valeur des titres BL CONCEPT détenus par VADIMO (articles 620 et ss C. Soc et 78 et ss AR 30.01.2001). Dans un deuxième temps, la réserve indisponible et la valeur des titres seront annulées en application de ces mêmes articles (voir infra retraitement 1bis & 2).

L'application pratique de ces effets sur les comptes des sociétés issues de la fusion est repris ci-après.

BL CONCEPT	VADIMO	RETRAITEMENTS (1bis)	RETRAITEMENTS (2)	BLCONCEPT APRES FUSION
Flle	Mme			
ACTIFS IMMOBILISES	784.771	4.841.499	-1.590.000	4.036.771
I. Frais d'établissement	0	0		0
II. Immobilisations incorporelles (Hors Goodwill)	0	0		0
II. BIS. Goodwill	0	0		0
III. Immobilisations corporelles	784.771	3.238.060		4.022.832
IV. Immobilisations financières	0	1.603.439		13.439
a. Entreprises liées	0	1.603.439	-1.590.000	13.439
Actions du concept	0	1.590.000	-1.590.000	0
Actions d'autres	0	13.439		13.439
b. Autres	0	0		0
ACTIFS CIRCULANTS	966.792	42.348	0	160.140
V. Créances à plus d'un an	0	0		0
VI. Stocks et commandes en cours	0	0		0
VII. Créances à un an au plus	906.088	33.911	-849.000	89.999
VIII. Placements Trésorerie	0	0		0
IX. Valeurs disponibles	61.229	1.074		62.303
X. Comptes de régularisation	475	7.364		7.839
Total de l'actif	1.751.563	4.883.848	-849.000	4.186.411
CAPITAUX PROPRES	1.413.229	1.289.853	0	1.122.582
I. Capital	67.289	117.749	0	185.032
II. Primes d'émission	0	0		0
III. Plus Values de Réévaluation	0	1.780.461	0	1.780.461
IV. Réserves	573.151	203.505	-29.567	-842.911
a. Réserves légales	10.690	2.591		13.281
b. Réserves disponibles	18	0	1.590.000	-1.590.000
c. Réserves amoncées	486.005	200.914	0	686.919
d. Réserves disponibles	76.438	0	-1.619.567	-1.543.128
V. Bénéfice reporté / Perte reportée	772.795	-802.362	29.567	0
Datouil	0	0		0
VI. Subsidies Capital	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	243.757	103.431	0	347.188
VII. Provisions pour risques et charges	243.757	103.431		347.188
a. Provisions pour risques et charges	1.983	0		1.983
b. Impôts différés	241.774	103.431		345.205
DETTES	94.577	3.481.064	-849.000	2.726.641
VIII. Dettes à plus d'un an	66.667	2.450.952	-500.000	2.017.619
IX. Dettes à un an au plus	27.910	1.020.921	-349.000	699.231
X. Comptes de régularisation	0	9.791		9.791
Total du passif	1.751.563	4.883.848	-849.000	4.186.411

6.3. Actionnariat pré et post fusion

Les actionnaires avant la fusion sont :

SOCIETES	VADIMO	BL CONCEPT
VADIMO		840
RODINVEST	4.550	
Rodolphe van der Straten	200	
TOTAL	4.750	840

Les actions de BL CONCEPT détenues par VADIMO sont éliminées dans le cadre de la fusion.

Les actionnaires de VADIMO recevront en échange de chaque action de VADIMO (société absorbée) une action nouvelle de BL CONCEPT (société absorbante) :

L'actionnariat post-fusion de BL CONCEPT sera donc :

SOCIETES	BL CONCEPT
VADIMO	
RODINVEST	4.550
Rodolphe van der Straten	200
TOTAL	4.750

7. EMOLUMENTS ATTRIBUES AUX COMMISSAIRES

Conformément à l'article 693 du Code des Sociétés, nous devons indiquer le montant des émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 695 du Code des Sociétés.

Comme le permet l'article 695 §1 (dernier alinéa) C. Soc., les organes de gestion de la Société Absorbante et de la Société à Absorber inviteront les associés de chaque société à renoncer, à l'unanimité, à l'application de l'article 695 §1 (premier alinéa) C. Soc. Aucun réviseur d'entreprise ne sera donc chargé de l'établissement d'un tel rapport sur le projet de fusion, de sorte qu'aucun émolument spécial ne sera accordé à des réviseurs d'entreprises en relation avec les rapports visés à l'article 695 C. Soc.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Les projets de fusion seront déposés par chacune des sociétés appelées à fusionner au Greffe du Tribunal de Commerce dont elles dépendent.

Fait à Bruxelles, le 26.10.2016

Ont signé,

Pour BL CONCEPT SA

Pour Vadimo SA

Rodinvest S.A. représentée par
son représentant permanent
Rodolphe van der Straten Waillet
Administrateur délégué

Rodinvest SA représentée par
son représentant permanent
Rodolphe van der Straten Waillet
Administrateur délégué

17

Pour extrait conforme,

Rodinvest S.A. représentée par
son représentant permanent
Rodolphe van der Straten Waillet
Administrateur délégué